



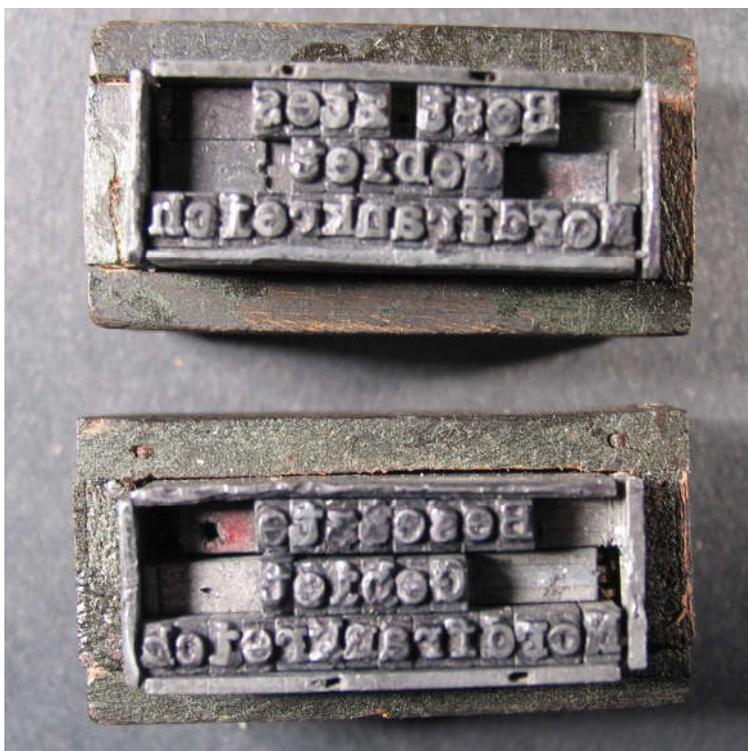
## 1<sup>er</sup> Juillet - 9 Août 1940

Tous les collectionneurs de timbres français du XX<sup>e</sup> siècle connaissent peu ou prou ces surcharges. Les circonstances de leur création, leur utilisation le contexte historique et philatélique ont été publiés. Pourtant, il y a encore nombre de contre-vérités qui circulent, relayées des plumitifs.

Le service postal est interrompu dans tout l'arrondissement de Dunkerque depuis le 25 mai 1940. Vers le 26 juin le receveur du bureau de Coudekerque–Branche demande l'autorisation à la Kommandantur de faire circuler des correspondances privées dans le Nord et le Pas-de-Calais. Il obtient l'autorisation pour les localités de l'arrondissement de Dunkerque, sous la réserve toutefois que les timbres-poste dont les correspondances seraient revêtues soient surchargés d'une griffe fournie par l'autorité allemande.

Le 30 juin 1940, les autorités allemandes autorisent la reprise du courrier sous certaines conditions : seules les lettres et les cartes postales sont autorisées, "Sur les timbres on mettra un cachet spécial portant les mots. *Besetztes Gebiet Nordfrankreich*," ce qui signifie « Région occupée du Nord de la France ». Deux griffes sont fournies par les Allemands, une pour le bureau de Coudekerque et une autre pour le bureau de Dunkerque, ce dernier desservant d'autres bureaux de localités voisines<sup>1</sup>. Les plis ne peuvent circuler que dans la zone définie et l'adresse de l'expéditeur est obligatoire. Ce qui sera très rarement respecté.

Le tarif de la lettre simple était de 1 f, celui de la carte postale de 80 c, seuls courriers autorisés. Lorsqu'une lettre ou une carte postale dont l'affranchissement ne portait pas la surcharge était jetée à la boîte, les postiers la transmettaient au bureau soit de Dunkerque soit de Coudekerque, suivant le cas, et la griffe du bureau y était appliquée.



Les deux griffes conservées au Musée Postal  
Photo prise le 28 avril 2005

<sup>1</sup> Arneke, Bergues, Bollezeele, Bourbourg, Bray-Dunes, Esquelbecq, Ghyvelde, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Herzeele, Hondschoote, Loon-Plage, Malo-les-Bains, Petite-Synthe, Pitgam, Rexpoëde, Rosendaël, Saint-Pierre-Bouck, Saint-Pol-sur-Mer, Tetghem, Watten, Wormhout, Zeggars-Cappel, Hazebrouck, Bailleul, Caëstre, Cassel, Steenwoorde, soit vingt-huit bureaux en plus de ceux de Dunkerque et Coudekerque.

J'ai eu l'occasion d'examiner ces deux griffes à deux reprises au Musée de la Poste.

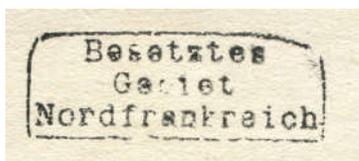
Les griffes sont d'une fabrication assez précaire. Ce sont des caractères d'imprimerie mobiles, en régule<sup>2</sup>, serrés entre de fines lames de métal. Ces lames forment l'encadrement. L'ensemble est maintenu par des petits morceaux de caoutchouc, certains montrant des trous dans lesquels de petits clous étaient enfoncés et le tout est consolidé par de simples élastiques. Certains caractères sont écrasés et déformés. Les élastiques ont vieilli et perdu leur souplesse, certains clous sont manquants. Les griffes sont montées sur un support dans lequel un manche était inséré, permettant leur utilisation. Le régule est suffisamment robuste pour résister à une pression constante et répartie uniformément comme c'est le cas en imprimerie. Les griffes étaient frappées à la main, de la même façon qu'un timbre à date, sans la régularité d'une presse. Malgré le sous-main habituellement utilisé pour amortir les chocs, elles ne pouvaient rester intactes. Les utilisateurs ne prirent pas suffisamment de précautions pour les manier. Lors de leur examen, les caractères d'une des deux griffes étaient à demi dissociés, mais ils tenaient encore de façon instable.

Dans leur état actuel, elles ne sont plus utilisables et ne donneraient que des empreintes défectueuses.

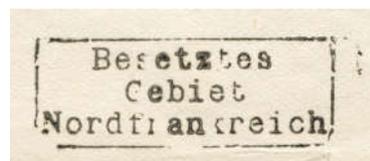


Une de des deux griffes encore montées.

Les catalogues donnent deux représentations de ces griffes ressemblant plus ou moins à celles-ci.



Griffe utilisée à Dunkerque



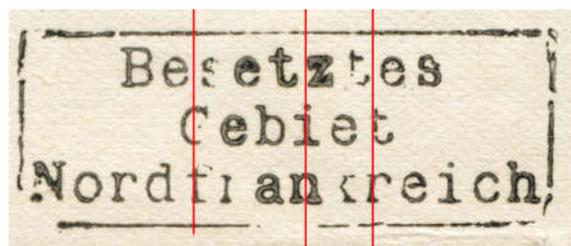
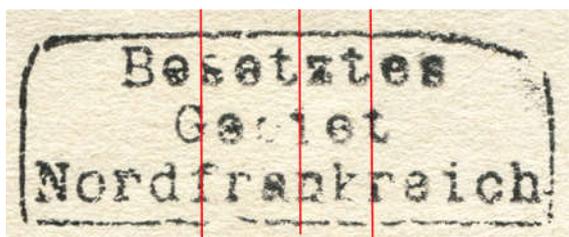
Griffe utilisée à Coudekerque

En réalité, la griffe dévolue au bureau de Dunkerque était rectangulaire à l'origine, comme celle de Coudekerque. Un accident très certainement au tout début de son utilisation lui a donné cet aspect avec les deux angles supérieurs arrondis.

Il existe de rares exemplaires de timbres ayant reçu cette surcharge intacte.

<sup>2</sup> Le régule est un alliage, couramment employé pour la fabrication des caractères d'imprimerie, constitué de plomb, d'antimoine et d'étain.

On peut différencier les deux griffes par l'alignement vertical de certaines lettres. Cela permet de distinguer la griffe de Dunkerque dans son état initial de celle de Coudekerque.



Examinez l'alignement du I de Gebeit sur le N de Frankreich et celui du F sur le G



Dunkerque



Coudekerque

La période d'utilisation étant brève, il n'y a pas de variation importante de l'encre de la surcharge, c'était celle employée pour oblitérer les timbres et apposer les cachets à date. Cependant, sauf pour le bureau de Coudekerque qui disposait d'une griffe, les timbres neufs furent surchargés sans grand soin dans le bureau de Dunkerque par les employés des divers bureaux qui en dépendaient. Ils étaient utilisés sur le courrier et oblitérés dans le bureau d'origine, ce qui explique la différence de l'encre de la surcharge de celle de l'oblitération, certains timbres montrant une surcharge plus ou moins encrée. Le papier des enveloppes est différent de celui des timbres-poste et de ce fait l'encrage peut être différent.



Lettre postée à Rosendael, affranchie avec un 1 f Mercure, non surchargé, oblitéré au départ. La lettre passe par le bureau de Dunkerque qui a apposé la griffe sur le timbre. Ensuite la lettre qui est à destination de Rosendael retourne au bureau d'origine. Ce qui montre bien qu'il s'agit d'un pli de complaisance.

La plupart du courrier a reçu la griffe de Dunkerque. La quasi totalité du courrier est de complaisance, certaines lettres de Dunkerque pour Dunkerque ont sans doute été rendues immédiatement à l'expéditeur. Le bureau de Coudekerque a surchargé le plus de timbres neufs, le receveur, Monsieur Berton avait même griffé, à l'intention des collectionneurs, des timbres de toutes valeurs, collés sur des pages blanches. On peut ainsi rencontrer soit des figurines de très petite valeur, soit au contraire de fortes faciales dont l'emploi était impossible étant donné les restrictions imposées par les occupants.



Timbres authentiques, surchargés par le receveur du bureau de Coudekerque

Il existe des fausses surcharges tant de Dunkerque que de Coudekerque. Un examen attentif des alignements permet d'en éliminer un certain nombre. D'autres ont été copiées d'après les illustrations des catalogues de cotation [et](#) ne ressemblent en rien aux surcharges authentiques.



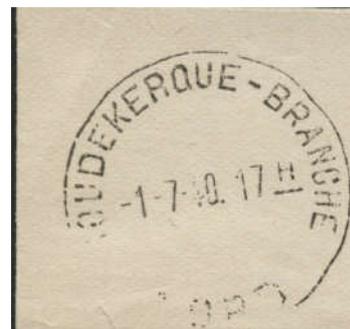
Surcharge et cachets à date de Coudekerque faux



Cachet à date authentique de Dunkerque



Cachets à date authentiques de Coudekerque



Il existe, en particulier du bureau de Coudekerque, des lettres falsifiées obtenues à partir de timbres avec surcharge authentique revêtus de fausses oblitérations. Des timbres à date originaux, postérieurs, tels ceux avec l'année sur quatre chiffres, ont été utilisés en mettant les dates de l'époque.

Ceux qui voudraient en savoir plus peuvent consulter l'article que j'ai écrit dans le n° 154 de Documents Philatéliques.